ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 9775

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le coût de la sécurité sociale. Une personne qui touche le SMIC paye 3 364 euros par an à la sécurité sociale alors que la dépense moyenne de santé remboursée en maladie est de l'ordre de 2 500 euros. Il résulte de cette comparaison que les cotisations que paie annuellement quelqu'un qui touche le SMIC couvrent plus de 132 % de la dépense annuelle moyenne remboursée. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9775
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6987
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)